



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 88 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le bilan des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pendant la période allant d'août 2005 à juillet 2006. Le large soutien qu'il a reçu des États Membres et des établissements universitaires de cette région et d'autres régions a confirmé le rôle que joue le Centre pour favoriser le dialogue et la coopération dans le domaine du désarmement et de la sécurité dans la région.

Durant la période considérée, le Centre a continué de promouvoir le dialogue sur le désarmement et la sécurité en organisant des réunions et des conférences dans la région, notamment, à Kyoto et Nagasaki au Japon, à Pusan en République de Corée, à Bangkok et à Beijing. Il a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de la mise au point définitive d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Centre a aussi continué d'aider la Mongolie afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Le Département des affaires de désarmement a poursuivi les consultations avec le Gouvernement népalais concernant le transfert du Centre en vue d'élaborer la version finale de l'accord de siège et du mémorandum d'accord s'y rapportant afin de veiller à ce que le Centre qu'il est prévu d'établir à Katmandou soit opérationnel et à ce qu'il fonctionne efficacement.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Activités du Centre	3–23	3
III. Effectifs et financement	24–29	7
IV. Conclusions	30–32	8
 Annexes		
I. État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice biennal 2004-2005		10
II. Activités à financer		11

I. Introduction

1. Le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 60/85 intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activité; de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement; et de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Le présent rapport décrit les activités du Centre pendant la période allant d'août 2005 à juillet 2006. On trouve à l'annexe I un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre couvrant l'exercice biennal 2004-2005, et à l'annexe II la liste des activités pour lesquelles le Centre doit trouver un financement auprès de donateurs. Outre les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional, les contributions volontaires aux autres fonds fiduciaires pour le désarmement peuvent servir à financer les activités du Centre.

II. Activités du Centre

3. Le Centre a continué de bénéficier du ferme appui des États Membres et des établissements universitaires de cette région et d'autres régions pour s'acquitter de son rôle qui consiste à favoriser le dialogue régional et sous-régional dans un souci d'ouverture et de transparence et afin de renforcer la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. L'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre sur diverses questions liées au désarmement et à la sécurité avaient été très utiles.

4. Malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées qui ont versé des contributions volontaires, le Centre a organisé, pendant la période considérée, les conférences et réunions décrites ci-après.

5. Du 17 au 19 août 2005, le Centre a organisé, en coopération avec le Gouvernement japonais et la préfecture et la ville de Kyoto, une conférence régionale sur le désarmement, intitulée « L'Organisation des Nations Unies après six décennies d'efforts renouvelés pour la promotion du désarmement », à Kyoto (Japon). La conférence a rassemblé une cinquantaine de participants venant de gouvernements, d'instituts d'enseignement et de recherche, des médias et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales. Les participants ont examiné notamment le rapport du Secrétaire général, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous »; les textes issus de la Conférence des Parties de 2005 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); la question du respect des accords; le cycle du combustible nucléaire; les aménagements institutionnels liés au TNP, son processus d'examen et le retrait du Traité; le traité en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale; et les questions ayant trait aux programmes nucléaires dans la région (les programmes nucléaires de la République populaire

démocratique de Corée et de la République islamique d'Iran). Ils ont aussi abordé la question des armes légères et, notamment, les résultats de la deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ils ont en outre examiné l'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre, ainsi que la question de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

6. Les participants ont estimé que la Conférence avait utilement aidé à promouvoir le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération. Elle leur avait en particulier donné l'occasion d'examiner plus avant diverses initiatives proposées à la Conférence d'examen du TNP de 2005.

7. Les 24 et 25 août 2005, le Centre a fourni à la préfecture et à la ville de Nagasaki une assistance technique et opérationnelle dans le cadre de leur colloque intitulé « L'Organisation des Nations Unies et le désarmement ». Le colloque, qui était consacré à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, a donné lieu à des échanges animés entre les intervenants et les étudiants et élèves du secondaire participants sur cette question et sur la manière d'inculquer des connaissances et des compétences pour donner aux habitants du Japon et du monde les moyens d'atteindre l'objectif ultime, à savoir : le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

8. Du 1^{er} au 3 décembre 2005, le Centre et la République de Corée ont organisé conjointement une conférence sur les questions liées au désarmement et à la non-prolifération, intitulée « Renforcement du TNP et de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs », à Pusan (République de Corée).

9. Cette conférence, qui était la quatrième d'une série de conférences annuelles régionales sur le désarmement, a rassemblé une quarantaine de participants venant de gouvernements, d'instituts d'enseignement et de recherche et d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales de la région de l'Asie et du Pacifique, principalement. Les participants ont examiné des questions telles que les violations du régime de non-prolifération et les moyens de renforcer le TNP et d'assurer sa mise en œuvre efficace; le cycle du combustible nucléaire; la non-prolifération des missiles; et l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

10. Le Centre a coopéré avec le Gouvernement indonésien à l'organisation à Bali (Indonésie), les 21 et 22 décembre 2005, d'un atelier visant à promouvoir l'*étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération*.

11. Une cinquantaine de participants, notamment, des représentants des divers ministères indonésiens, des membres du Parlement, des spécialistes des universités et des instituts de recherche, des organisations internationales et régionales, des journalistes, ainsi que des organisations non gouvernementales d'Indonésie et des États voisins ont assisté à cet atelier. Des exposés ont été présentés par le Centre, le secrétariat de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des représentants du projet d'aide de l'Union européenne à la réduction du nombre des

armes légères au Cambodge et du projet d'action et d'éducation en matière d'armes nucléaires.

12. L'atelier avait pour objet de faire connaître aux participants les recommandations formulées dans l'*étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération* afin de les encourager à contribuer à promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans leurs domaines d'activité respectifs. L'atelier a aussi donné aux participants l'occasion de constituer un réseau entre les organismes publics et les organisations non gouvernementales au niveau national, qui viendra étayer la réalisation des engagements pris par l'Indonésie dans le domaine du désarmement.

13. Le Centre a en outre collaboré étroitement avec le Service des armes classiques du Département des affaires de désarmement à l'organisation d'un atelier sur les armes légères pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, intitulé « Vers la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action », qui s'est tenu à Bangkok, du 17 au 19 mai 2006. L'atelier, qui s'est déroulé au Centre de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, était coparrainé par les Gouvernements canadien et japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Thaïlande étant le pays hôte.

14. Environ 80 participants, dont des représentants de gouvernement, pour la plupart d'Asie du Sud et du Sud-Est, des spécialistes des instituts de recherche et des représentants d'organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales ont assisté à cet atelier.

15. L'atelier visait à donner aux États d'Asie du Sud et du Sud-Est une nouvelle occasion de se préparer en vue de la Conférence d'examen sur les armes légères et d'envisager la contribution qu'ils pourraient y apporter, en mettant en évidence les problèmes concrets existant à cet égard dans la région, en relevant les défis qui sont lancés et en échangeant des informations, y compris en mettant en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et en encourageant et en améliorant la coopération régionale. Deux rapports établis par les États d'Asie du Sud et du Sud-Est ont été adoptés à titre de contribution aux travaux de la Conférence d'examen. Les États qui ne l'ont pas encore fait, se sont dits prêts à soumettre leur rapport national avant ou pendant la Conférence d'examen, sur la base des informations qu'ils ont fournies à l'atelier.

16. À l'initiative du Gouvernement chinois et grâce à une aide généreuse de plusieurs autres gouvernements, le Centre et le Gouvernement chinois ont organisé un séminaire sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Beijing, les 12 et 13 juillet 2006.

17. Une cinquantaine de participants, dont des représentants des gouvernements des États de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que des organisations régionales, internationales et non gouvernementales ont assisté au séminaire à titre individuel. Ils ont examiné notamment l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité; les interdictions visées dans la résolution; les mesures liées à la transparence, la sûreté et la protection physique des matières nucléaires, des substances chimiques et des agents biologiques, y compris des matériels connexes et de leurs vecteurs, ainsi que les dispositifs de contrôle des exportations et les mesures de répression.

18. Durant la période à l'examen, le Centre est resté en relation étroite avec le Conseil de sécurité et de coopération dans l'Asie et le Pacifique dont il a invité les membres à participer aux réunions qu'il avait organisées. Le Directeur du Centre a assisté au séminaire international sur la sécurité des armes à feu, intitulé « Dans les bonnes mains », qui a été organisé par les services de police néo-zélandais à Christchurch (Nouvelle-Zélande), du 21 au 23 février 2006. Le responsable des services de police a, à cette occasion, indiqué que la participation de représentants de la police néo-zélandaise à l'atelier sur les armes légères organisé par le Centre à Nadi, en août 2004, avait permis d'attirer leur attention sur les actions menées aux niveaux régional et international dans ce domaine et les avait incités à y participer. Le séminaire de Christchurch, qui s'inscrivait dans le cadre de ces efforts, a donné une parfaite illustration de l'utilité des actions menées en faveur du désarmement au niveau régional, qui sont promues par le Centre et l'ensemble du système des Nations Unies.

19. Le Centre a étudié plus avant la possibilité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que le Forum des îles du Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les universités et les organisations non gouvernementales de la région de l'Asie et du Pacifique, en les invitant à participer au dialogue sur les questions se rapportant à la sécurité et au désarmement. Il a en outre tenu des consultations avec certains membres de l'ASEAN et des États de l'Asie centrale en vue d'envisager la possibilité de coopérer dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

20. Le Centre a continué à maintenir des relations de travail efficaces avec les organisations intergouvernementales travaillant pour le désarmement. L'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont participé à diverses conférences qu'il a organisées. Le Centre s'emploiera à promouvoir la poursuite du dialogue et l'établissement de relations de travail constructives avec ces organisations.

21. Soucieux de sensibiliser l'opinion publique, le Centre a entrepris d'élaborer des fiches de synthèse sur les principales initiatives lancées dans le domaine du désarmement au niveau régional. Durant la période considérée, deux fiches de synthèse intitulées « le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique et les questions se rapportant aux armes légères » et « Promotion de l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération » ont été élaborées et distribuées aux participants aux réunions organisées par le Centre et aux États Membres intéressés, sur leur demande.

22. Comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A, 55/33 W, 57/69 et dans ses décisions 54/417, 56/412, 58/518, 59/513 et 60/516, le Centre a continué d'aider les cinq États d'Asie centrale à établir la version définitive d'un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les cinq États ayant adopté le texte du Traité et de son protocole à Tachkent, le 8 février 2005, mènent actuellement des négociations en vue d'obtenir l'appui des États dotés de l'arme nucléaire à cet égard. Dans la déclaration commune qu'ils ont adoptée à Tachkent (A/59/733-S/2005/155), les cinq États d'Asie centrale ont exprimé le souhait de signer le Traité dès que possible.

23. Conformément à la résolution 59/73 de l'Assemblée générale relative à la sécurité internationale et au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, le Centre a continué d'aider ce pays à prendre les mesures nécessaires pour renforcer son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Il a organisé, les 17 février et 13 juin 2006, deux réunions consultatives des départements, programmes, fonds et organismes des Nations Unies afin d'envisager la suite à donner aux deux études réalisées par le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD concernant respectivement les vulnérabilités économiques et écologiques et la sécurité humaine en Mongolie et l'échange d'informations sur les activités menées par ces deux entités pour mettre en application la résolution 59/73, et d'examiner les progrès accomplis dans la préparation du rapport du Secrétaire général de 2006 consacré à cette question. Des représentants du Département des affaires économiques et sociales, du Département des affaires politiques, de l'AIEA, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Mongolie ont assisté à la réunion. La question a fait l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général, qui sera présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session.

III. Effectifs et financement

24. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pouvaient verser à cet effet. Dans sa résolution 60/85, l'Assemblée s'est félicitée de l'appui politique et des contributions financières volontaires que le Centre régional continuait de recevoir, qui étaient essentiels à la poursuite de ses activités, et a engagé les États Membres, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les fondations, à verser des contributions volontaires, qui étaient les seules ressources mises à la disposition du Centre, pour renforcer le programme d'activité du Centre et en faciliter l'exécution. À cet égard, durant la période considérée, le Centre a organisé deux consultations avec les États Membres de la région et d'autres pays donateurs concernés en vue de mobiliser un appui pour soutenir ses activités et d'obtenir des contributions volontaires. L'Assemblée a en outre prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que le Centre opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement.

25. Le Département des affaires de désarmement a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement hôte concernant le transfert du Centre à Katmandou. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur cette question à la soixantième session de l'Assemblée générale, un échange de correspondance a eu lieu entre le Gouvernement népalais et le Département des affaires de désarmement en vue de parvenir à un accord sur les problèmes en suspens concernant l'accord de siège et le mémorandum d'accord. Le Gouvernement népalais, par ses lettres datées du 21 novembre 2005 et du 31 mars 2006, a réitéré qu'il était disposé à signer l'accord de siège et le mémorandum d'accord et qu'il souhaitait que le Centre soit transféré à Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord par les deux parties. Le Département établira la version finale des documents révisés aux fins de

leur signature par les deux parties concernées, dès lors que les procédures internes d'approbation auront été accomplies.

26. Par ailleurs, le Département des affaires de désarmement a continué à rechercher les moyens de garantir la viabilité opérationnelle du Centre, une attention particulière étant accordée aux méthodes destinées à améliorer l'efficacité et la rentabilité, ainsi qu'aux exigences et aux besoins des États de la région de l'Asie et du Pacifique dans le contexte actuel.

27. Durant la période à l'examen, des contributions volontaires d'un montant de 56 000 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la République de Corée et de la Thaïlande pour leurs contributions.

28. De plus, le Secrétaire général souhaite aussi remercier les Gouvernements de la Chine, de l'Indonésie, du Japon, de la République de Corée, de la Suisse et de l'Ouzbékistan, ainsi que la préfecture et la ville de Kyoto et la préfecture et la ville de Nagasaki, pour l'assistance financière et technique qu'ils ont apportée aux conférences et réunions organisées par le Centre durant l'année écoulée. Il se félicite de l'appui politique et financier que le Centre continue de recevoir de la région. Outre le financement provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional, ce dernier peut aussi recevoir des contributions volontaires émanant d'autres fonds d'affectation spéciale pour le désarmement.

29. L'effectif du Centre régional comprend actuellement un directeur, un expert associé et un agent des services généraux. Le Centre recherche un deuxième expert associé afin de pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat.

IV. Conclusions

30. Comme par le passé, le Centre a servi de cadre au dialogue régional et sous-régional sur les questions de sécurité et les questions relatives au désarmement mondial et régional, et a favorisé l'instauration d'un climat propice à la coopération et au désarmement dans la région. Durant la période considérée, les activités du Centre ont en particulier été axées sur les préoccupations actuelles concernant le régime de non-prolifération, la mise en œuvre effective du TNP, la promotion de l'application du Programme d'action et l'aide à apporter aux États de la région pour l'établissement de leurs rapports à cet égard, ainsi que la suite qui a été donnée aux recommandations formulées dans *l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération*.

31. Pour promouvoir une coopération et une interaction accrues, le Centre a élargi ses contacts avec les établissements universitaires, les fondations et les organisations régionales et sous-régionales dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'avec les organisations internationales qui travaillent dans le domaine du désarmement. Il a réussi à susciter l'intérêt du public pour l'évolution et les tendances qui se dessinent dans le domaine du désarmement et de la sécurité dans la région. Le Centre a élargi encore la communication avec ses interlocuteurs en actualisant son site Web et en assurant une plus large diffusion de ses publications décrivant ses diverses activités.

32. Pour pouvoir garantir la viabilité de ses activités et s'acquitter de son mandat, il est indispensable que le Centre reçoive des États Membres et des organisations

intéressées, dont il est tributaire, un appui financier accru et stable. Le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres, en particulier à ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, de continuer à verser ou à augmenter leur contribution au Centre, afin de soutenir son programme d'activité.

Annexe I

**État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional
des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie
et dans le Pacifique pour l'exercice biennal 2004-2005**

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Solde au 1 ^{er} janvier 2004	206 118
II. Recettes	
Entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005	
Contributions volontaires ^a	77 640
Intérêts créanciers	6 349
Recettes diverses	3 000
Total partiel	86 989
III. Dépenses	
Entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005	118 022
Appui au programme	15 343
Ajustement au titre de la période précédente	-
Total partiel	159 700
IV. Solde au 31 décembre 2005	159 700

Note : Informations tirées de l'état financier du Centre pour l'exercice biennal 2004-2005 prenant fin le 31 décembre 2005. Durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2006, une contribution supplémentaire d'un montant de 3 000 dollars a été reçue de la Thaïlande.

^a 2004 : Indonésie (10 000 dollars), Pakistan (5 500 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars);
2005 : Indonésie (10 000 dollars), Kazakhstan (20 000 dollars), Pakistan (6 140 dollars), République de Corée (20 000 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars).

Annexe II

Activités à financer

Projet I

Titre : Dix-huitième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement (Japon)

Objet : Aider les pays de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les risques liés à la prolifération nucléaire

Lieu : Yokohama (Japon)

Durée : Trois jours (21-23 août 2006)

Nombre de participants : 60 participants (représentants de gouvernements, d'universités et d'organisations non gouvernementales)

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	42 000
Frais de voyage du personnel	24 000
Dépenses de fonctionnement	17 000
Dépenses d'appui au programme	10 800
Total	93 800

Projet II

Titre : Conférence commune ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération

Objet : Cinquième conférence régionale sur le désarmement chargée d'examiner les problèmes liés à la sécurité en Asie du Nord-Est, y compris la non-prolifération nucléaire et les missiles

Lieu : Gyeongju (République de Corée)

Durée : Trois jours (13-15 décembre 2006)

Nombre de participants : Une trentaine de participants venant principalement de la région de l'Asie et du Pacifique

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	33 000
Frais de voyage du personnel (y compris du personnel auxiliaire)	15 000
Dépenses de fonctionnement	6 000
Dépenses d'appui au programme	7 000
Total	61 000

Projet III

Titre : Colloque sur la promotion de l'étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Objet : Faire connaître aux participants l'étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et promouvoir la mise en œuvre des recommandations qui y figurent

Lieu : À déterminer

Durée : À déterminer

Nombre de participants : À déterminer

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage du personnel (y compris du personnel auxiliaire)	12 000
Dépenses d'appui au programme	1 600
Total	13 600

Projet IV

Titre : Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement (Japon)

Objet : Aider la communauté de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération

Lieu : À déterminer

Durée : À déterminer

Nombre de participants : À déterminer

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	42 000
Frais de voyage du personnel	24 000
Dépenses de fonctionnement	17 000
Dépenses d'appui au programme	10 800
Total	93 800